

Chimay, le 27 juillet 2007.

## **ARRETE DE POLICE**

---

Le Bourgmestre,

Vu la demande introduite le 25 juillet 2007, par Madame Géraldine Ansotte, rue du Beffroi 36/1 6000 Charleroi, sollicitant l'autorisation de placer un container en partie sur la voirie dans la rue des Usines n°3 6464 Bourlers, à partir du jeudi 26 juillet 2007 jusqu'à la fin des travaux.

Vu la Loi Communale;

### **ARRETE:**

Art.1 – Madame Géraldine Ansotte est autorisée à placer un container face au n°3 de la rue des Usines n°3 6464 Bourlers, à partir du 26 juillet jusqu'à la fin des travaux.

Art.2 - La signalisation adéquate sera apposée par les soins de la Ville.

Art.3 - Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis des peines de police.

Art.4 - Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 112 de la loi communale.

Le Bourgmestre,